

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place

Privilège/ssq

**ASSURANCE
INDIVIDUELLE**

**Maladie et
soins dentaires**

VOTRE TABLEAU COMPARATIF

**Découvrez les détails de chaque protection,
offrez-vous un régime flexible
qui répond à vos besoins!**

**privilege@ssq.ca
ssq.ca/privilege**

1 866 777-9788



OFFREZ-VOUS UN RÉGIME FLEXIBLE QUI RÉPOND À VOS BESOINS!

	PROTECTIONS	% REMBOURSEMENT	BASE	CLASSIQUE	ENRICHIE
1	Hospitalisation	100 %	Chambre semi-privée Max. 90 jours	Chambre semi-privée Max. 90 jours	Chambre privée Max. 90 jours
2	Annulation de voyage	100 %	Max. 5 000 \$/voyage	Max. 5 000 \$/voyage	Max. 5 000 \$/voyage
			Couvre les frais d'annulation ou d'interruption d'un voyage à la suite d'une maladie subite et inattendue, d'un accident, d'un décès ou d'un sinistre.		
3	Voyage avec assistance	100 %	30 jours Max. 5 M\$/voyage	180 jours Max. 5 M\$/voyage	180 jours Max. 5 M\$/voyage
			Couvre les frais engagés en cas de maladie subite et inattendue ou d'accident survenant alors que vous vous trouvez à l'extérieur de la province.		
4	Médicaments	65 %	Non couvert	Non couvert	1 000 \$ Médicaments non couverts par le RGAM

	PROTECTIONS	TYPES DE SOINS	BASE	CLASSIQUE	ENRICHIE
			70 %	75 %	80 %
5	Soins psychologiques	Conseiller en orientation, psychanalyste, psychologue, psychiatre, travailleur social	55 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	60 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	65 \$/consultation Max. remboursement 500 \$
		Acupuncteur	30 \$/traitement Max. 10 traitements	35 \$/traitement Max. 10 traitements	40 \$/traitement Max. 10 traitements
		Audiologiste, ergothérapeute, orthophoniste	65 \$/traitement	65 \$/traitement	70 \$/traitement
		Podiatre	30 \$/traitement	35 \$/traitement	40 \$/traitement
			Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités		
		Chiropraticien (radiographies)	40 \$/radiographie Max. 2 radiographies	40 \$/radiographie Max. 2 radiographies	40 \$/radiographie Max. 2 radiographies
6	Professionnels de la santé	Chiropraticien	30 \$/traitement	35 \$/traitement	40 \$/traitement
		Ostéopathe	45 \$/traitement	50 \$/traitement	55 \$/traitement
		Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique	40 \$/traitement	45 \$/traitement	50 \$/traitement
			Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités		
		Diététiste	25 \$/consultation Max. 10 consultations	35 \$/consultation Max. 10 consultations	40 \$/consultation Max. 20 consultations
		Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute	Non couvert	Non couvert	35 \$/traitement Max. 20 traitements
7	Appareils et chaussures orthopédiques	Appareils orthopédiques	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$
		Chaussures orthopédiques	200 \$/paire Max. 3 paires	750 \$/paire Max. 3 paires	1 000 \$/paire Max. 3 paires
8	Transport ambulancier	Ambulance et transport ambulancier aérien ou par train	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
9	Soins à domicile	Soins infirmiers	60 \$/jour	60 \$/jour	60 \$/jour
		Services d'aide à domicile	60 \$/jour	60 \$/jour	60 \$/jour
		Frais de transport	30 \$/jour	30 \$/jour	30 \$/jour
		Service de garde pour enfants	25 \$/jour	25 \$/jour	25 \$/jour
		Appareil auditif	750 \$/48 mois	750 \$/48 mois	750 \$/48 mois
10	Autres soins	Appareil d'assistance respiratoire, fauteuil roulant, lit d'hôpital	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
		Appareils thérapeutiques, neurostimulateurs transcutanés, pompe à insuline et accessoires	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$

	PROTECTIONS	TYPES DE SOINS	BASE	CLASSIQUE	ENRICHIE
			70 %	75 %	80 %
		Articles pour stomie	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
		Bas de contention	Max. 3 paires	Max. 3 paires	Max. 3 paires
		Chirurgie dentaire – accident aux dents naturelles	Non couvert	Max. remboursement 2 000 \$/accident	Max. remboursement 2 000 \$/accident
		Chirurgie esthétique nécessaire à la suite d'un accident	Non couvert	Max. remboursement 5 000 \$/accident	Max. remboursement 5 000 \$/accident
		Cure de désintoxication	Non couvert	80 \$/jour Max. remboursement 2 500 \$ à vie	80 \$/jour Max. remboursement 2 500 \$ à vie
		Déplacement pour raison de santé	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
		Glucomètre	100 \$/60 mois	100 \$/36 mois	100 \$/36 mois
10	Autres soins	Injections sclérosantes	20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement
		Lentilles intraoculaires	Max. remboursement 1 000 \$ à vie	Max. remboursement 1 000 \$ à vie	Max. remboursement 1 000 \$ à vie
		Maison de convalescence	60 \$/jour Max. 30 jours	60 \$/jour Max. 30 jours	Chambre semi-privée Max. 120 jours
		Prothèse capillaire – chimiothérapie	Max. remboursement 300 \$ à vie	Max. remboursement 300 \$ à vie	Max. remboursement 300 \$ à vie
		Prothèses mammaires, soutiens-gorges postopératoires	200 \$ à vie	200 \$ à vie	200 \$ à vie
		Prothèses externes et membres artificiels	Max. remboursement 5 000 \$ à vie	Max. remboursement 5 000 \$ à vie	Max. remboursement 5 000 \$ à vie
		Vaccins	200 \$	200 \$	200 \$
11	Analyses de laboratoire et techniques d'imagerie	Analyses de laboratoire, radiographies, échographies, résonances magnétiques, électrocardiographies, tomodensitométries	Max. remboursement 500 \$	Max. remboursement 1 200 \$	Max. remboursement 1 500 \$
12	Soins de la vue	Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes, correction visuelle par laser	Non couvert	⊕ Offert en option Examen de la vue 50 \$/24 mois Autres frais 200 \$/24 mois	400 \$/24 mois

NOTES : Tous les montants indiqués sont des montants admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**. SSQ rembourse au pourcentage prévu les premiers 3 000 \$ de frais annuels admissibles par police d'assurance. Par la suite, SSQ rembourse 90 % de l'excédent, jusqu'à concurrence des autres maximums prévus pour les différents frais.

⊕ PROTECTION OPTIONNELLE

PROTECTION	TYPES DE SOINS	% REMBOURSEMENT
	Soins de base (examen périodique et nettoyage tous les 9 mois)	75 %
Soins dentaires¹	Soins courants (restauration mineure, endodontie, parodontie, etc.)	75 %
	Restaurations majeures (prothèse amovible et pont fixe tous les 60 mois)	50 %
		50 \$ franchise • 1 000 \$ ²

NOTES : Tous les montants indiqués sont des montants admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**.

1. Option offerte uniquement pour les protections classique et enrichie lors de la mise en vigueur de la police d'assurance maladie Privilège SSQ. Vous devez maintenir cette option pendant une période minimale de 24 mois. Des preuves d'assurabilité peuvent être demandées si vous ne déteniez pas la protection de soins dentaires dans votre ancien régime d'assurance collective.

2. Le remboursement maximal par année civile est réduit de moitié (500 \$) la première année lorsque vous souscrivez entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

LES AVANTAGES DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE *Privilège/SSQ*:

- SSQ Groupe financier, un leader dans le marché de l'assurance de personnes et une compagnie reconnue depuis plus de 65 ans à laquelle près de 3 millions d'assurés font confiance
- Qualité des produits et simplicité du processus de réclamation
- Service à la clientèle au cœur de nos préoccupations où des personnes qualifiées répondent à vos questions
- Aucun questionnaire médical à remplir ni aucun examen à passer pour la mise en vigueur de votre police si vous souscrivez dans les 90 jours suivant la fin de votre assurance maladie collective
- Paiement mensuel des primes pour une meilleure planification de votre budget

Et surtout,

- Vous continuez de prendre soin de votre santé!



**Communiquez avec
l'un de nos conseillers
en sécurité financière.**

1 866 777-9788

privilege@ssq.ca • ssq.ca/privilege

SSQ, Société d'assurance-vie inc.
2525, boulevard Laurier, C.P. 10500, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6

SSQ **Groupe
financier**

Les valeurs à la bonne place

Veuillez noter que certaines restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. Des changements peuvent être apportés sans préavis, et ces offres sont conditionnelles à l'acceptation par l'assureur. Le présent document a été rédigé aux fins d'information et n'a aucune valeur contractuelle. Ainsi, seuls les contrats d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Dans le présent document, SSQ désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc. De plus, l'utilisation du générique masculin désigne autant les femmes que les hommes et vise uniquement à alléger le texte.